



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p>Direction générale de l'administration</p> <p>Délégation à la mobilité et aux carrières : <i>Dossier suivi par : Jean-Paul Nobécourt</i></p> <p>Sous direction de la gestion des personnels <i>Bureau des mobilités et des statuts d'emplois</i> <i>Dossier suivi par : Adeline Bard</i></p> <p>78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP</p> <p>Tél. : 01 49 55 81 80 Fax : 01 49 55 83 70</p> <p>Réf. : JPN/CM</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/GESPER/N2005-1014</p> <p>Date: 5 janvier 2005</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Abroge et remplace : DGAL/SDSSA/N2004-8004 du 06 janvier 2004

Date limite de réponse : **18 février 2005**

Nombre d'annexe: 1

Objet : Appel de candidatures pour des postes de directeur régional de l'agriculture et de la forêt (DRAF), de directeur de l'agriculture et de la forêt (DAF), de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de directeur départemental des services vétérinaires (DDSV), susceptibles de se libérer au cours de l'année 2005.

Résumé :

Il est fait appel à des candidatures de principe pour les postes de directeur régional de l'agriculture et de la forêt, de directeur de l'agriculture et de la forêt, de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et de directeur départemental des services vétérinaires, susceptibles de se libérer au cours de l'année 2005. *La liste des vacances prévisibles à ce jour est annexée à la présente note à titre indicatif. Elle sera actualisée en tant que de besoin et dans la mesure des possibilités, dans le recueil hebdomadaire des notes de service pour la meilleure information des candidats.*

MOTS-CLEFS: Appel de candidature poste vacant

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Etablissements d'enseignement- Services déconcentrés- Etablissements publics- DIREN, Ministère de l'écologie et du développement durable- Centres régionaux locaux du SNM	<p>Pour information:</p> <ul style="list-style-type: none">- Syndicats

Il est fait appel de candidatures pour les postes de directeur régional de l'agriculture et de la forêt (DRAF), de directeur de l'agriculture et de la forêt (DAF), de directeur départemental de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et de directeur départemental des services vétérinaires (DDSV), susceptibles de se libérer au cours de l'année 2005, selon les procédures précisées dans les circulaires relatives aux procédures de nomination des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (DGA/CAB/C2004-1003 du 17/03/2004), des directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt (DGA/CAB/C2004-1004 du 17/03/2004), des directeurs départementaux des services vétérinaires (DGA/CAB/C2004-1101 du 17/03/2004).

1 - Candidatures présentées par les DRAF, DDAF et DDSV en exercice

La durée d'affectation dans un poste de chef de service déconcentré doit garantir la stabilité et la responsabilité dans l'action mais aussi tenir compte de l'impératif de mobilité dans l'exercice de fonctions régaliennes et dans la construction des compétences qui repose sur la réalisation d'un parcours professionnel diversifié.

A cet égard, une durée de cinq ans doit être considérée comme un objectif optimum de séjour dans un même poste. Les DRAF, DDAF et DDSV en exercice ayant atteint ou en voie d'atteindre cette limite, ont donc tous, vocation à faire mobilité. Les postes qu'ils occupent sont automatiquement déclarés susceptibles d'être vacants.

Ces directeurs doivent se manifester et faire connaître leurs souhaits de mobilité de telle façon que puisse être examinée et recherchée avec eux, une nouvelle affectation correspondant autant que possible à leurs vœux, tant sur le plan fonctionnel que géographique et prenant au maximum en compte les contraintes familiales qu'ils pourraient rencontrer.

La gestion personnalisée qui est ainsi assurée, tiendra compte également au moment de l'examen des demandes de mobilité, des données figurant dans les fiches d'évaluation et de notation rédigées par les préfets qui fournissent une appréciation sur l'activité des directeurs de services déconcentrés du Ministère, en relation avec les conditions d'exercice de leurs missions.

S'agissant des directeurs régionaux et départementaux ayant moins de quatre ans d'ancienneté dans leur poste à l'été 2005, ils ne pourront pas normalement présenter de demande de mutation, sauf si leur demande était appuyée sur des motifs professionnels ou personnels sérieux.

2 - Candidatures nouvelles aux fonctions de DRAF, DDAF et DDSV

Les agents remplissant les conditions statutaires pour être nommés dans les fonctions de DDAF et de DRAF (cf décret n° 98-419 du 27 mai 1998), ou de DDSV (cf décret n° 2003-525 du 18 juin 2003) peuvent également présenter leur candidature de principe.

Celle-ci sera examinée au regard des conditions d'exercice de leurs responsabilités actuelles et de leur durée. Sont recueillis les avis des IGIR, des IG VIR, du Conseil général du corps auquel ils appartiennent ou du Conseil d'orientation et de suivi des administrateurs civils (COSAC). En outre, sont recueillis :

- pour les candidatures à un poste de DDSV, l'avis de la Direction générale de l'Alimentation.
- pour les candidatures à un poste de DDAF, l'avis du Ministère de l'Ecologie et du développement durable.

Lorsque le mouvement sera intervenu, les agents dont la candidature n'aura pas été retenue, seront informés, soit de la possibilité qu'ils auront de la renouveler à l'occasion d'un appel de candidature ultérieur, soit de l'opportunité pour eux de rechercher une orientation différente qui pourrait être étudiée en liaison avec les ingénieurs ou inspecteurs généraux chargés du suivi personnalisé des agents.

3- Liste des postes vacants

Les mouvements de DRAF, DAF, DDAF et DDSV sont, autant que faire se peut, des mouvements complets et donnent lieu à des décisions ministérielles permettant, en un seul train de nominations, de pourvoir tous les postes qui deviendraient vacants par suite du départ ou de l'affectation dans un autre département d'un directeur en fonction.

Il n'est donc pas possible de donner une liste complète des postes vacants dans la mesure où la construction du mouvement à intervenir est susceptible de libérer des postes dont la vacance n'est pas actuellement prévue.

Cette situation conduit donc à inviter tous les candidats potentiels à se manifester en faisant connaître leurs souhaits et motivations de telle façon que soit recherchée la meilleure adaptation possible des agents, aux postes qui apparaîtront disponibles.

En conséquence, la liste de postes annexée ne comporte, à titre indicatif, que des postes dont les titulaires atteignent 5 ans d'ancienneté dans la fonction, ou des postes dont la vacance est prévue du fait de mutations d'ores et déjà connues.

Toutefois, et dans la mesure des possibilités réelles, cette liste pourra être actualisée par note de service, afin d'assurer une meilleure information des candidats.

En ce qui concerne les postes de DRAF et de DDAF, il est rappelé qu'il a été décidé de généraliser progressivement la mise sous l'autorité d'un seul directeur la DRAF et la DDAF du chef-lieu de région, et de la nomination d'un directeur départemental délégué.

En conséquence:

- Les candidats à un poste de DRAF doivent considérer qu'ils postulent pour des postes de DRAF-DDAF
- Les candidats à un poste de DDAF doivent indiquer s'ils sont intéressés par un poste de Directeur délégué départemental ou (et) un poste de DDAF dans un département non chef-lieu de région.

4 - Présentation des candidatures

Les candidatures de principe aux fonctions de DRAF, DAF, DDAF et de DDSV seront présentées sous forme d'une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae actualisé avec photo d'identité récente.

Les candidatures seront instruites par la Direction générale de l'administration (Délégation à la mobilité et aux carrières: Jean-Paul Nobécourt, IGGREF, Georges Bédès, Inspecteur général de santé publique vétérinaire, que les candidats pourront contacter pour préciser leurs motivations et contraintes).

Les demandes de mobilités sont à transmettre pour le 18 février 2005, délai impératif: d'une part sous forme papier à la direction générale de l'administration, sous le timbre du délégué à la mobilité et aux carrières, en 1 exemplaire:

- sous couvert du Préfet pour les Directeurs ;
- sous couvert du Directeur actuel pour les autres candidats.

D'autre part sous forme de 2 fichiers électroniques (CV (" Nom-Prénom-CV.doc ") et lettre de motivation ("Nom-Prénom-lettre.doc")) aux adresses électroniques suivantes:

Candi- datures aux fonctions de:	Envoi aux adresses électroniques suivantes:	Copie aux adresses électroniques suivantes:
DRAF	DGA/DMC: Jean-paul.nobecourt@agriculture.gouv.fr Georges.bedes@agriculture.gouv.fr Catherine.moulins@agriculture.gouv.fr	DGA/BMSE: Adeline.bard@agriculture.gouv.fr IGIR ou IG VIR ou IGOS : Prenom.nom@agriculture.gouv.fr
DDAF	DGA/DMC: Jean-paul.nobecourt@agriculture.gouv.fr Georges.bedes@agriculture.gouv.fr Catherine.moulins@agriculture.gouv.fr	DGA/BMSE: Adeline.bard@agriculture.gouv.fr IGIR ou IG VIR ou IGOS : Prenom.nom@agriculture.gouv.fr
DDSV	DGA/DMC: Jean-paul.nobecourt@agriculture.gouv.fr Georges.bedes@agriculture.gouv.fr Catherine.moulins@agriculture.gouv.fr	DGA/BMSE: Adeline.bard@agriculture.gouv.fr IGIR ou IG VIR ou IGOS : Prenom.nom@agriculture.gouv.fr DGAL/ MASCS/BAG: gerard.paturaud@agriculture.gouv.fr Jean-Philippe.jousselin@agriculture.gouv.fr

Le directeur général de l'administration

Jean-Marie AURAND

ANNEXE

Liste des postes de DRAF-DDAF-DDSV susceptibles de devenir vacants en 2005 (cette liste est indicative)

Directions régionales de l'agriculture et de la forêt

Franche-Comté (DRAF susceptible de devenir DRAF-DDAF ultérieurement)
Nord-Pas-de-Calais (DRAF-DDAF)
Haute-Normandie (DRAF-DDAF)

Directions départementales de l'agriculture et de la forêt

Ain
Alpes de Haute-Provence
Hautes-Alpes
Bouches du Rhône (Directeur délégué)
Cantal
Charente
Charente-Maritime
Haute-Corse
Côte d'Or (Directeur délégué)
Drôme
Eure
Gard
Indre-et-Loire
Lot
Lot-et-Garonne
Manche
Haute-Marne
Morbihan
Nord (Directeur délégué)
Haut-Rhin
Savoie
Vaucluse
Vendée
Vienne (Directeur délégué)
Yonne

Guadeloupe
Réunion

Directions départementales des services vétérinaires

Alpes de Haute Provence
Calvados
Charente
Corrèze
Haute-Corse
Eure
Jura
Loir-et-Cher
Haute-Loire
Loire-Atlantique
Marne
Meurthe-et-Moselle
Morbihan
Pas-de-Calais
Haut-Rhin
Haute-Saône
Sarthe
Savoie
Haute-Savoie
Seine
Somme
Vendée
Vienne
Vosges
Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis